

**Extrait du registre des délibérations****L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23**Date de la convocation : 14 mars 2023**

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET.

M. Jacques CHETAH a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN.

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à Mme Valentine TOFILI.

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme Sandrine LODS, Mme Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 19

SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

06 AVR. 2023

Contrôle de légalité

Délibération n° 25/2023**Objet : Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2023.**

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :**Article 1 :**

D'approuver les subventions votées au titre de l'année 2023 pour un montant total de **quinze millions cinq cent trente mille cinq cent (15 530 500) francs CFP** se décomposant comme suit :



Nom des associations	Montants attribués en F CFP
APE DE LA MATERNELLE DE BOULOUPARIS	120 000
APE DE L'ECOLE DANIEL MATHIEU	150 000
APE DE TOMO ET DE BOULOUPARIS	1 500 000
VOCABULIVRE	10 000
AIDE VOLONTAIRE AUX EVACUES SANITAIRES (AVEC)	100 000
ASSOCIATION EMERAUDE (des dialysés et insuffisants rénaux)	50 000
LES BOIS NOIRS	100 000
ASSOCIATION PREVENTION MEDIATION LOISIRS (APML)	840 000
SOLIDARITE S.I.D.A.	50 000
LES AMIS DE LA LECTURE DE BOULOUPARIS	6 491 000
LOISIRS CULTURE RRB	500 000
LES EDITIONS POPULAIRES RADIO DJIDO	50 000
BOULOUPARIS PHOTOGRAPHIE	50 000
LES DILLETANTIQUES	150 000
ASSOCIATION REVUE JURIDIQUE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE NC	20 000
ASSOCIATION DE RODEO ET JEUX EQUESTRES DE BOULOUPARIS (ARJB)	660 000
CHASSE NATURE DE BOULOUPARIS	50 000
COMITE DE NC DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF	25 000
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	350 000
ASSOCIATION CYCLISTE DE DUMBEA	60 000
ASSOCIATION SPORTIVE MECANIQUE DE BOULOUPARIS (ASMB)	200 000
JEUNESSE SPORTIVE VALLEE DU TIR (JSVDT)	142 000
GOLF CLUB DE LA OUENGI	562 500
LES VELOS DU COEUR	50 000
MOTO CROSS CLUB DE BOULOUPARIS	200 000
SOCIETE HIPPIQUE DES COURSES DE BOULOUPARIS (SHCB)	1 500 000
ASSOCIATION SPORTIVE COMMUNALE DE BOULOUPARIS (ASCB)	750 000
TAE KWON DO BOULOUPARIS	200 000
TENIA VA'A CLUB	100 000
MARCHE LES TERMINALIAS	100 000
SNSM BOULOUPARIS	300 000
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NC	100 000
TOTAL	15 530 500

Article 2 :

La dépense correspondante est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 65 : autres charges de gestion courante.



Article 3 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karlheinz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN 	<i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE 	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET 	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER 
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET 	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM 	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	

SUBDIVISION
ADMINISTRATIVE SUD
06 AVR 2023
Contrôle de légalité

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire
Pascal VITTORI



